

Une élue socialiste souhaite que Genève crée une «forêt du souvenir» comme alternative aux cimetières, une pratique répandue en Suisse alémanique

Auprès de mon arbre, je repose heureux

RACHAD ARMANIOS

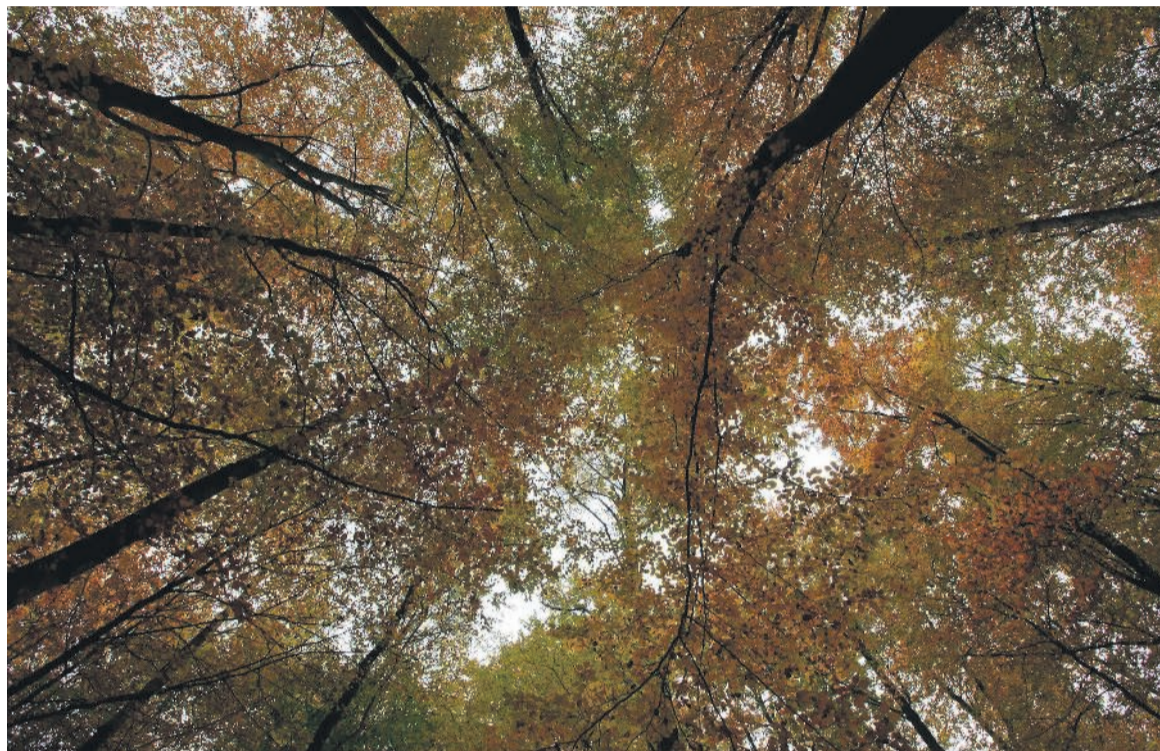
Genève ► Reposer pour l'éternité au pied d'un arbre? Une élue socialiste en Ville de Genève souhaite, pour le permettre, la création d'une «forêt du souvenir» au bout du lac. Peu connus en Suisse romande, ces sites funéraires d'un type nouveau sont plus répandus en Suisse alémanique et en Allemagne. Ils permettent d'ensevelir les cendres de défunts au pied d'arbres spécialement choisis.

Olga Baranova vient de déposer une motion demandant au Conseil administratif de créer un tel lieu, en collaboration avec les autres collectivités publiques genevoises (le traitement de son texte n'est pas pour tout de suite, car il rejoint l'interminable ordre du jour du Conseil municipal). Il s'agirait d'identifier un bout de forêt sur le territoire cantonal où des arbres ont une durée de vie d'au moins soixante à septante ans, précise la conseillère municipale.

Besoin de nature

Elle est persuadée que ce site répondra à une demande importante, car il n'existe pas d'alternatives aux cimetières; bien que celui de Saint-Georges soit laïque, «il reste très marqué par la tradition chrétienne et de nombreuses personnes souhaitent s'extraire des notions religieuses». En outre, M^{me} Baranova juge les cimetières genevois, tout en pierres, peu fleuris et froids. Or, au moment de la mort, il existe un besoin de se rapprocher de la nature, selon elle.

Sa démarche s'inspire de l'expérience démarrée il y a une dizaine d'années en Allemagne du Sud, dans une petite commune rurale près de Freiburg im Breisgau qui a créé une forêt du souvenir. «J'ai constaté que la demande y est très forte. Il s'agit d'un bout de forêt ordinaire qui n'a pas de limites physiques avec le reste de la forêt. Six emplacements où une urne biodégradable peut être déposée sont prévus autour de chaque arbre, qui peut être réservé pour une famille. Une plaquette sur l'arbre indique le nom et les dates de naissance et de décès. Le tout est très simple et l'entretien minimal pour la commune.» Une carte sur internet localise les lieux d'ensevelissement et une page d'hommage est réservée à chaque défunt.



Une forêt du souvenir près de Michelstadt, en Allemagne. Les cendres du défunt sont enterrées directement au pied d'un arbre.

KEYSTONE

A Genève, il existe déjà des «jardins du souvenir», notamment au cimetière Saint-Georges. Mais le concept est très différent, selon M^{me} Baranova, puisqu'il s'agit d'un caveau commun et non d'un emplacement individuel. Les cendres y sont en outre dispersées et non ensevelies dans une urne. Le tout dans l'anonymat.

Septante lieux en Suisse

La Ville de Genève, en collaboration avec les autres communes du canton, est invitée à s'inspirer des expériences allemandes et alémaniques. Car il n'existe qu'une forêt du souvenir en Suisse romande, à Glovelier, dans le canton du Jura. Elle est gérée par l'entreprise Friedwald, qui propose une septantaine de lieux en Suisse où l'on peut acheter un arbre dès 4900 francs pour nonante-neuf ans. L'idée de M^{me} Baranova se distingue de ce modèle – privé – en expansion en Suisse alémanique. Le «cimetière boisé» qu'elle imagine serait géré par les collectivités publiques.

Cadre sécurisant

Julien Abegglen Verzizzi est persuadé que le succès serait au rendez-vous. Ce Genevois est un «célébrant», du nom de cette



«Le tout est très simple et l'entretien minimal pour la commune» Olga Baranova

profession venue du monde anglo-saxon et exercée par des personnes accompagnant les grandes étapes de la vie. Il s'adresse à un public qui ne se reconnaît pas dans l'accompagnement proposé par les Eglises et religions institutionnelles.

Contrairement aux autres pays, la Suisse a une législation très souple puisque les cendres peuvent être dispersées un peu partout sans entrave, explique-t-il. Pour autant, dans la pratique, les familles sont souvent désemparées, soit qu'elles ne savent pas comment sélectionner un endroit, soit qu'elles ont le sentiment d'agir dans la clandestinité, poursuit-il. Une forêt «officielle» offrirait un cadre sécurisant et un ancrage, répondant au besoin d'une offre alternative et proche de la nature.

Dans la *Neue Zürcher Zeitung*, le fondateur de Friedwald, Ueli Sauter, raconte que, symboliquement, via les nutriments absorbés par l'arbre, le défunt prolonge sa vie dans le végétal. M. Abegglen Verzizzi, lui, mentionne une nouvelle tendance d'«enforestement», qui n'a pas cours à sa connaissance en Suisse: enterrer les cendres avec une graine, dans une urne biodégradable, dans l'idée que le corps se recycle en arbre. I

Genève veut durcir les sanctions

Sous-enchère ► Le gouvernement genevois veut renforcer les mesures de lutte contre la sous-traitance abusive et le dumping salarial sur les marchés publics. Il a annoncé mercredi avoir adopté un projet de loi qui durcit les sanctions à l'encontre des entreprises en infraction.

L'entreprise contrevenante pourrait être punie par une exclusion de la procédure d'adjudication, par la révocation de l'adjudication ou par une amende représentant jusqu'à 10% du prix total du marché, a indiqué le Conseil d'Etat dans un communiqué.

En cas d'infractions graves, il est même prévu qu'un prestataire puisse être exclu de tous les marchés publics pour une durée allant jusqu'à cinq ans. Une entreprise qui refuserait de collaborer avec les contrôleurs pourrait se voir aussi interdire l'accès au chantier.

Ce dispositif renforcé a été adopté après des discussions avec les partenaires sociaux. La modification législative prévoit par ailleurs d'instaurer une commission pour la surveillance des marchés publics. Le projet de loi a été transmis au Grand Conseil. **ATS**

MANIF À GENÈVE

CREDIT SUISSE CHEZ LES SIOUX

Les autochtones de Standing Rock qui s'opposaient au passage du pipeline Dakota Access sur leurs terres avaient gagné une manche récemment sous la présidence Obama. Ils viennent d'en perdre une autre face à l'intransigeance de Trump qui a fait évacuer par la force les camps des résistants au projet le 23 février. Or Greenpeace révélait en début de semaine que le Credit Suisse serait l'un des plus gros bailleurs du projet. Ni une ni deux, un rassemblement est organisé à Genève ce jeudi à 12h 15 devant les locaux de Credit Suisse à la place Bel-Air par la Coordination climat justice sociale et le collectif Breakfree, soutenus par une dizaine d'associations et de syndicats. **CKR**

FABRICE A.

OUVERTURE DU PROCÈS LE 15 MAI

Le procès de Fabrice A. commencera le 15 mai. Les débats reprendront de zéro. Le premier procès du meurtrier d'Adeline M. avait été interrompu en octobre dernier, après la révocation des magistrats. De nouveaux juges ont été désignés. Le Tribunal criminel devra faire comme si le premier procès inachevé n'a jamais eu lieu, a expliqué mercredi le porte-parole du pouvoir judiciaire Henri Della Casa, confirmant une information révélée par la *Tribune de Genève*. Les débats seront présidés par Fabrice Roch. **ATS**

BCGE

UN UNIVERSITAIRE À LA PRÉSIDENTE

Un universitaire va remplacer dès le 25 avril l'ancien président de la Banque nationale suisse (BNS) Jean-Pierre Roth, en poste depuis 2010, comme président de la Banque cantonale de Genève (BCGE). Gilbert Probst a été désigné mercredi par le Conseil d'Etat. Professeur honoraire à l'université de Genève, il est codirecteur du programme MBA de la même institution. **ATS**

Trois cliniques genevoises gagnent au TF contre le canton de Vaud

Frais hospitaliers ► Le canton de Vaud devra participer aux frais d'hospitalisation de ses ressortissants dans trois cliniques genevoises. Le Tribunal fédéral (TF) a accepté un recours des établissements concernés.

Comme le révèlent les quotidiens *24 heures* et *Tribune de Genève* dans leur édition de mercredi, Mon Repos a annulé une décision du Tribunal cantonal vaudois.

Ce dernier avait confirmé la décision du Département de la santé et de l'action sociale du canton de Vaud, qui avait refusé de prendre en charge la part cantonale des frais d'hospitalisation des patients vaudois hospitalisés dans l'une ou l'autre des trois cliniques genevoises concernées.

Au total, les factures litigieuses se montent à près de 400 000 francs. Dans

son arrêt, le TF reconnaît toutefois que les cantons peuvent instituer des quotas pour limiter leur offre hospitalière, ce que les cliniques contestaient.

Malgré ce bémol, l'Association des cliniques privées de Genève se réjouit de l'arrêt du TF. Selon l'association, la décision des juges confirme «le libre choix de l'hôpital pour les patients désireux de se faire hospitaliser dans un autre canton».

La question de la prise en charge des patients extra-cantonaux n'a pas fini d'occuper les tribunaux. Parallèlement aux procédures qui ont donné gain de cause en dernière instance aux trois cliniques genevoises, d'autres décisions judiciaires sont attendues concernant des demandes de cliniques vaudoises contre le canton de Genève.

PUBLICITÉ

12^e Festival du Film Vert
Le cinéma pour un futur durable

Festival du Film Vert 2017
DU 02 MARS AU 09 AVRIL 2017
DANS 44 VILLES DE SUISSE ET DE FRANCE
www.festivaldufilmvert.ch

LOTÉRIE ROMANDE GREENPEACE greenwatt groupe NATURE DÉCOUVERTES

ECHO Association/Améthys LE COU REA The Nature Association mandre FILMS DÉCOUVERTES

ATS